

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil Municipal du 22 avril 2009

Etaient présents : MM. Louvet, Lecarpentier, Le Buan, Bertheaume, Lepetit, Girault, Simon, Stora, Mmes Fouquerel, Accadebled, Pasqué.

Secrétaire de Séance : Mme Pasqué

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2009

Adopté à l'unanimité.

Dans l'attente des représentants de La Poste, Monsieur Louvet propose de poursuivre l'ordre du jour.

II – ACHAT TERRAIN CADASTRÉ ZA 96

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition d'un terrain avec garage situé rue de la Libération. Il communique l'estimation du service des Domaines, à savoir : 20 000,00 €, l'estimation effectuée par le notaire du vendeur : 30 000,00 € ainsi que le prix demandé par le vendeur : 22 000,00 € auquel il faut ajouter les frais de notaire (environ 2 800,00 €). Il précise que cette surface permettrait de créer une aire de stationnement pour environ 10 à 12 véhicules.

Le conseil décide d'acquérir ce terrain moyennant la somme totale de 24 800,00 € et charge Monsieur le Maire de signer l'acte correspondant.

Adopté à la majorité. Monsieur Girault : contre.

III – TRAVAUX ÉGLISE

Monsieur le Maire expose qu'il reste des travaux d'entretien à réaliser sur l'église (nettoyage du clocher, pose de grillage ...), et ceci afin de sauvegarder au mieux l'édifice. Il précise qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la D.R.A.C.

Adopté à l'unanimité.

IV – INFORMATION : AGENCE POSTALE COMMUNALE PAR MM. CHOQUART ET BESNARD

La présentation de ce dossier est effectuée par Mr Choquart (chef de poste à Pont-l'Évêque) et Mr Besnard, délégué aux relations territoriales Calvados. L'activité du bureau de poste de Beaumont ne cesse de diminuer. En raison de l'ouverture à la concurrence, en 2011, le groupe LA POSTE est contraint d'envisager la suppression de l'activité postale, principalement en milieu rural. C'est pourquoi, depuis environ 10 ans, un certain nombre de bureaux de poste ont été remplacés par des agences postales communales ou des relais poste commerçant. Afin de garantir la présence postale, l'agence postale communale permet d'assurer la délivrance

des services postaux au nom et pour le compte de La Poste. Une convention est signée entre La Poste et la commune pour une durée de 9 ans, renouvelable par tacite reconduction. L'offre des services postaux reste maintenue à 95 % des services couramment demandés. La commune s'engage pour une ouverture au public (de 40 à 60 heures par mois) et reçoit une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle. Le relais poste commerçant offre un service plus restrictif.

Au vu des ces éléments, le conseil doit donc maintenant mener une réflexion et prendre prochainement une décision par rapport au futur type de présence postale à Beaumont.

Beaumont-en-Auge, le 30 avril 2009

Le Maire,

D. LOUVET